

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
Maison de l'Environnement
4 chemin du Fort de Bregille
25000 Besançon
03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

COMMUNE DE SCEY-MAISIÈRES

Mairie
1 place de la Mairie
25290 Scey-Maisières
mairie@scey-maisieres.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration du

Monument de la Vierge Blanche de Scey-Maisières

Doubs



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de ce monument

◆ ◆ LE PROJET

Très abîmée par les années la statue souffre de la présence de nombreux lichens et la plaque de marbre fixée dessus ne tient presque plus. Les murs attenants ont besoin d'une reprise des extrémités pour garantir leur assise, quelques joints de pierre sont à reprendre. La grille est très oxydée et les escaliers sont en mauvais état.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le monument de la Vierge Blanche est situé entre les deux villages de Scey-en-Varais et Maisières Notre Dame.

Après la seconde guerre mondiale, les habitants s'étaient promis que si tous les enfants du pays mobilisés pour ce conflit revenaient vivants ils édifieraient une statue de la vierge sur la limite entre les deux communes en bord de départementale (D101).

Depuis les deux communes ont fusionné en 1972 (selon la loi Marcelin) ; aujourd'hui cet édifice devient en quelque sorte le symbole de ce rapprochement.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune souhaite restaurer cet édifice pour maintenir ce patrimoine dans un bon état afin que cette statue puisse survivre aux prochaines décennies. Cette vierge symbolise l'unité entre nos deux communes, il est important de la réhabiliter et ainsi faire perdurer ce symbole édifié par nos générations précédentes afin de pouvoir transmettre ceci aux futures générations.

Montant des travaux	13800 € HT
Objectif de collecte	5000 €
Début des travaux	Printemps 2024



Crédit photos © Mairie de Scey-Maisières

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Monument de la Vierge Blanche de Scey-Maisières

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/90606

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Monument de la Vierge Blanche de Scey-Maisières

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐